

André CHASSAIGNE  
Député du Puy-de-Dôme  
Président du groupe de la gauche  
démocrate et républicaine  
4, place Jean-Antoine Pourtier  
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 6 avril 2020

Monsieur Édouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

**Objet :** engagement du Secours Populaire  
Français / Covid-19  
**Nos références :** AC/CO/4213

Monsieur le Premier Ministre,

Je voudrais attirer votre attention sur **l'engagement important des associations d'aide aux plus démunis dans la crise du Covid-19**, notamment le Secours Populaire Français (SPF). Les personnes précaires sont en effet rendues plus vulnérables par le confinement et la pandémie.

Au travers de ses 1 300 lieux physiques (fédérations départementales, comités, antennes, structures mobiles), le SPF continue à assurer son soutien aux personnes en difficultés dans le strict respect des consignes de sécurité. Il se traduit par la remise de produits nécessaires à la vie quotidienne, plus particulièrement alimentaires et d'hygiène. Les bénéficiaires sont les personnes et familles déjà soutenues par le SPF mais aussi de nouveaux arrivants qui n'ont pu trouver le soutien nécessaire auprès des structures publiques ou privées actuellement fermées. De plus, des équipes se rendent dans les hôtels ou hébergements collectifs où sont regroupés des personnes vivant dans la rue ou des migrants et réfugiés. D'autres continuent à effectuer des maraudes ou se rendent au domicile des personnes, notamment dans les zones rurales.

**Dans ce contexte, se pose pour l'ensemble des associations concernées la nécessité de disposer de moyens matériels et financiers suffisants** leur permettant de maintenir l'activité et de l'étendre du fait des conditions exceptionnelles dans lesquelles est plongée la population de notre pays.

**La puissance publique déploie des moyens conséquents pour soutenir l'activité économique et la vie des entreprises. Mais elle n'a pris aucune mesure concrète pour soutenir les associations d'aides aux plus démunis**, alors que grandit le nombre de bénéficiaires et que leurs moyens décroissent : collectes annulées, dons financiers en forte baisse.

Pour sa part, le Secours Populaire Français vous a sollicité pour obtenir une aide exceptionnelle de 10 millions d'euros pour l'ensemble des 97 fédérations du SPF et ses 1 300 structures. Le montant correspond au manque à gagner durant cette période de crise par rapport à l'année précédente. Il représente moins de 3 % du budget annuel du SPF. **Cette sollicitation est restée sans réponse.**

De plus, une association comme les Secours Populaire doit tenir compte à la fois des besoins alimentaires des populations soutenues et des conditions dans lesquelles ces besoins peuvent être au moins partiellement couverts. Il s'agit notamment de produits frais, de tous types, habituellement vendus par la grande distribution, dont les centrales d'achat continuent en grande partie de s'approvisionner au-delà de notre pays et de l'Europe communautaire.

Une partie importante des produits consommés dans le pays passe par les marchés d'intérêts nationaux (MIN) comme celui de Rungis, qui fonctionne encore alors que beaucoup de marchés ouverts de proximité sont fermés. Si se développaient les relations directes entre les MIN et les producteurs de notre pays, **les associations comme le SPF pourraient être attributaires à des prix adaptés de produits alimentaires auprès du MIN le plus proche des chez elles.**

De plus, une dizaine de filière de fromages AOP témoignent déjà de destruction de lait ou de fromage. Aussi est-il urgent de **favoriser les dons plutôt que les destructions** en augmentant les plafonds pour les dons de fromage et de lait.

Enfin, une action devrait être conduite pour **que les aides mobilisées par l'Europe pour soutenir le dispositif économique soient aussi consacrées à soutenir les associations sous toutes leurs formes.**

Quatre organisations françaises sont partenaires du FEAD (fonds européens d'aide aux plus démunis) : les Banques Alimentaires, le Secours Populaire Français, les Restaurants du Cœur, la Croix Rouge. **Dans le contexte actuel, le montant annuel du FEAD qui leur est accordé pour soutenir l'aide alimentaire sera très insuffisant.**

Or, le taux de programmation du FSE n'étant que de 84 % au 31 décembre 2019, la consommation des fonds accordés à la France ne sera que partielle à l'issue de la période 2014 à 2020. **A titre dérogatoire, ne serait-il pas judicieux de dédier un programme exceptionnel du FSE à l'aide alimentaire et produits de première nécessité ?**

Le SPF ne demande évidemment pas l'exclusivité. Les autres associations avec lesquelles il mène le combat commun pour le maintien du FEAD, qui sera demain intégré au FSE+, sont bien évidemment aussi intéressées par la mobilisation de financements européens complémentaires à la hauteur de la crise actuelle.

Persuadé que vous serez sensible à l'exposé de ces propositions et conscient de l'urgence à apporter des réponses, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André CHASSAIGNE